



Deux associations

mardi 28 janvier 2020, par [Cemea](#)

Les CEMÉA c'est UN mouvement et DEUX associations : le **service d'Éducation Permanente CEMÉA** et le **Service de Jeunesse CEMÉA** qui défendent une éducation fondée notamment sur l'activité, la mobilisation des personnes, la créativité, le collectif, où :

- chacun-e a le désir et les possibilités de se développer et de se transformer ;
- l'éducation est une et de tous les instants, elle s'adresse à toutes et tous ;
- tout être a droit au respect, sans distinction d'âge, d'origine, de conviction, de culture, de sexe ou de situation sociale.

Le **Service d'Éducation Permanente** des Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active (**CEMÉA - EP**) est une Association d'Éducation Permanente (Axe 2 - Formation) agréée par la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'association est également reconnue comme opérateur d'insertion socioprofessionnelle sur la région bruxelloise, agréée comme opérateur de formation continue des professionnel-le-s de l'accueil 0-12 ans et reconnue comme opérateur de formations continuées des enseignant-e-s par l'IFC et le CECP.

Les actions des **CEMÉA-EP** sont renforcées par un travail réflexif structuré au travers de différentes équipes pédagogiques par expériences internes ou en partenariat, qui alimentent notre travail de conceptualisation des pratiques et nous permet de participer à divers espaces de réflexion et de construction.

À titre d'exemples :

- Participation à l'élaboration du référentiel de la qualité psychopédagogique des milieux d'accueil ;
- accompagnements d'institutions scolaires dans le cadre de la mise en place de Cellules Bien-Être dans les écoles ;
- évaluations participatives du Plan d'Action relatif aux Droits de l'Enfant ;
- recherches-actions dans le cadre des programmes européens Leonardo et Grundtvig II.

Les CEMÉA - EP sont membres :

- du [Conseil d'avis de l'O.N.E.](#) ;
- de la [Commission d'avis chargée du suivi du décret Ecoles De Devoirs](#) ;
- de la [Fédération des Employeurs des Secteurs de l'Éducation permanente et de la Formation des Adultes](#) ;
- de la [FEBISP](#) (Fédération Bruxelloise des organismes d'Insertion SocioProfessionnelle et d'Économie Sociale d'Insertion) ;
- du [CSEP](#) (Conseil Supérieur de l'Éducation Permanente) ;

- de la [FILE](#) (Fédération des Initiatives Locales pour l'Enfance) ;
- du Comité Pédagogique de la Fondation Roi Baudouin ;
- de la [FICEMÉA](#) (Fédération Internationale des CEMÉA) ;
- du Centre d'Étude et de Défense de l'École Publique ;
- du [Collectif 21](#) ;
- de [dePikler International](#) ;
- de l'Atelier des P'tits Pas ;
- du [CEDEP](#) (Centre d'étude et de défense de l'école publique).

CEMÉA-EP

Association Sans But Lucratif

Siège social : avenue de la Porte de Hal, 39 bte 3 - 1060 Bruxelles

RPM Bruxelles - N°entreprise : 0407751475

Compte Belfius n°BE85 0682 2887 9106

Tél : 02/543.05.90 - Fax : 02/543.05.99

De son côté, le **Service de Jeunesse** des Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active (**CEMÉA - SJ**) est une Organisation de Jeunesse agréée par la Fédération Wallonie-Bruxelles, habilitée pour la formation à l'animation et à la coordination de centres de vacances, agréée pour l'organisation de séjours et plaines de vacances par l'ONE.

Organisme de formation, d'animation et de conseil, les **CEMÉA - SJ** s'adressent aux intervenant-e-s éducatif-ve-s pour renforcer leurs pratiques d'éducation active, leur offrir des outils adéquats de développement et de changement, leur permettre de rencontrer des réalités de terrain variées, favoriser le développement de chacun-e et la prise de responsabilité.

Les CEMÉA - SJ proposent :

- Des formations continuées pour animateurs et animatrices d'associations, de maisons de jeunes ou de quartier, de centres culturels et de loisirs, de milieux d'accueil extrascolaires, de milieux d'accueil collectifs ou de centres de vacances, de coordinateurs, coordinatrices de centres de vacances (habilitation par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles) ;
- coordinateurs et coordinatrices d'équipes ;
- des formations à la participation à l'école pour les délégué-e-s d'élèves et les adultes-relais ;
- des séjours et plaines de vacances agréés par l'O.N.E. ;
- des ateliers créatifs.

Les CEMÉA - SJ sont membres :

- De la [COJ](#) (Confédération des Organisations de Jeunesse indépendantes et pluralistes) ;
- de la [CCOJ](#) (Commission Consultative des Organisations de Jeunesse) ;
- de la [FESOJ](#) (Fédération des Employeurs des Secteurs des Organisations de Jeunesse, des Fédérations de Centres de Jeunes et du Tourisme social) ;
- de [Badje](#) (Bruxelles Animation Développement Jeunesse Enfance) ;
- du Conseil Consultatif - section cohésion sociale de la COCOF.

CEMÉA-SJ

Association Sans But Lucratif

Siège social : rue de Sluse, 8 - 4000 Liège

RPM Liège - N°entreprise : 0420499552

Compte Belfius n°BE74 0682 2887 9207

Tél : 04/253.08.40 - Fax : 04/254.02.23